

# Les marges de manœuvre et les contraintes réglementaires de valorisation des missions

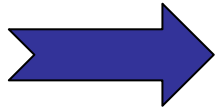
*Marylène Oberlé*

*Directrice des Ressources Humaines  
Université Louis Pasteur – Strasbourg*

# L'ULP en quelques chiffres

- **Plus de 18000 étudiants**
- **Plus de 3000 personnels**
  - 1475 enseignants chercheurs dont 421 praticiens hospitaliers
  - 1413 IATOS dont 261 contractuels
- **62 unités de recherche dont 31 associées au CNRS**
  - ➔ **près de 1300 doctorants**
- **18 composantes – 4 écoles d'ingénieurs – 2 IUT**

# 1. Les marges de manoeuvre



## Domaine « emploi »

- une politique d'emploi avec évaluation, hiérarchisation des demandes, redéploiements au sein de l'Etablissement

Portage politique fort : implication des instances – Bureau – CEVU – Conseil Scientifique – Conseil d'Administration

- mise en place d'une politique « d'attractivité » en partenariat avec le Ministère, les collectivités
- rapprochement avec le CNRS – articulation recrutements, repyramidages (ex. échanges de données « EMPLOIS » - procédures NOEMI – partenariat rénové...)

# 1. Les marges de manoeuvre (suite)



## Domaine « carrière »

- aménagement de services

(décharges de service statutaires PRAG – PRCE, décharges sur décisions de CA au titre de projets spécifiques validés par le Conseil Scientifique)

- attribution des CRCT

- accompagnement des demandes de délégations / partenariat renforcé CNRS - Université

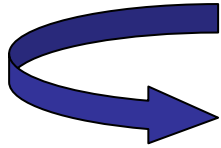
# 1. Les marges de manoeuvre (suite)



## Domaine « formation »

- des activités de formation prises en charge par les services de formation continue pour des stages collectifs ou individuels (langues étrangères, hygiène et sécurité, appropriation de l'université numérique) – axes inscrits au contrat quadriennal
- des formations visant à accompagner la prise de fonction/l'accueil (fonctionnement de l'institution, connaissances des statuts...)

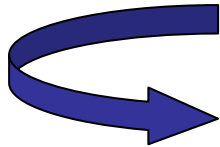
## 2. Les contraintes réglementaires



**la notion de « services d'enseignement »  
: une réflexion est nécessaire en terme**

- **d'intégration de certaines activités dans le service (enseignements en non présentiel...)**
- **et sur le volume horaire global – 192 h qui ne permet pas d'opérer des modulations de services (missions particulières de l'enseignant sur une période donnée)**

## 2. Les contraintes réglementaires (suite)

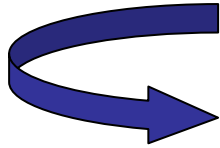


### **Contraintes dans le cadre de la gestion des primes et des décharges**

- **une autonomie que l'on peut qualifier de « relative » :**
  - **enveloppe globale – prime de responsabilité pédagogique et prime de charges administratives**
  - **compatibilité de la PEDR avec une autre prime – les primes d'administration, de charges administratives, de responsabilités pédagogiques restant cependant EXCLUSIVES les unes des autres en cas de cumul avec la PEDR**

**Non possibilité de cumul pour les personnels bénéficiaires de décharges (pour la PCA et la PRP)**

## 2. Les contraintes réglementaires (suite)

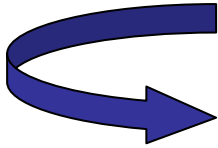


### Contraintes dans le cadre de la gestion des primes et des décharges

- problématique de la limite statutaire des décharges qui s'avèrent insuffisantes pour l'exercice de certaines fonctions (directions d'UFR...)



## 2. Les contraintes réglementaires (suite)



### Gestion des carrières

- **contingent local de promotions : selon les structures universitaires pas de définition des critères retenus pour opérer les choix (souvent prise en compte du critère unique de « l'activité recherche »)**
- **faible contingent global d'avancements**

**Les universités disposent de marges de manœuvre dès lors que la gestion de « ses » ressources humaines s'inscrit dans une dynamique de valorisation. Ces marges de manœuvre restent toutefois faibles, en raison des limites statutaires fixées notamment par le décret de 1984.**

**La mise en place de la LOLF conduit également les établissements à réfléchir plus avant à leur politique d'emplois, et leur gestion des ressources humaines, c'est dans ce contexte que des marges de manœuvre supplémentaires pourront être dégagées dès lors que les évolutions statutaires suivront...**